



Assemblée générale

Distr. générale
3 septembre 2010

Français et anglais seulement

Conseil des droits de l'homme

Quinzième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par Pax Christi International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[20 août 2010]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

La continuité du processus démocratique en Guinée

Des rapports dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU) font état de conditions politiques, économiques et sociales se détériorant en Guinée. En effet, le statut politique de la Guinée a été bouleversé depuis le 23 décembre 2008, date du décès du Président Conté suivi du coup d'État. Le gouvernement de transition perdait sa popularité notamment due à l'ambiguïté des décisions du Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD), face aux recommandations de la communauté internationale, créant ainsi des tensions au sein du pays. Confronté à cette difficulté du régime militaire à conduire la transition à bien, et considérant l'expérience de l'abus du pouvoir militaire passé, le peuple Guinéen désavoua les décisions politiques prises par le CNDD.

Le 28 septembre 2009, dans une manifestation sévèrement réprimée par l'armée, le peuple réaffirmait son mécontentement face à la volonté du Capitaine Daddis Camara, chef de la transition de briguer la magistrature suprême. Un bilan lourd était fait par les organismes de droits de l'homme sur le terrain (viols, morts, personnes disparues, arrestations arbitraires, tortures). La communauté internationale, dans son grand ensemble condamna ces actes et réclama des enquêtes afin de retrouver et punir les coupables.

Le changement à la tête de la transition, suite à la tentative d'assassinat du Capitaine Daddis Camara, a conduit à un processus plus paisible jusqu'à l'organisation du premier tour des présidentielles, le 27 juin 2010. Le Général Sékouba Konaté, le nouvel homme fort de la transition et son Premier ministre consensuel issue des forces vives du pays, ont assuré réinstaurer la démocratie en Guinée dans les délais impartis par les accords de Ouagadougou. Ses accords ont été signés entre toutes les parties protagonistes à la crise, y compris le Président Daddis Camara en convalescence à Ouagadougou et en présence du médiateur de la CEDEAO, le Président Burkinabé Blaise Compaoré. Notons également que ces accords conviennent qu'aucun membre du gouvernement de transition, ni aucun officier militaire, ne se portera candidat aux élections. Par ailleurs, concernant le premier tour des élections, les observateurs internationaux ont fait un constat positif de son organisation, mais quelques plaintes populaires après la proclamation provisoire des résultats ont failli entraver le processus.

La menace de démission du président Konaté et les manifestations des militants des candidats vaincus ont été des craintes communes à la communauté internationale et au peuple Guinéen dans l'attente d'une sortie de crise. Connus depuis le 21 Juillet 2010, les deux candidats du second tour devront représenter l'unité de tous les guinéens quelle que soit l'issue des élections. Ainsi, face à cette amélioration constatée par les différents rapports communautaires et considérant qu'il reste encore à faire, Pax Christi International recommande au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies de :

- Publier une résolution réitérant un soutien appuyé aux dirigeants de la transition les encourageant ainsi à continuer dans leur élan à bien conduire le processus. À cet effet, l'accent devra surtout être mis sur la démilitarisation du pouvoir politique au cours de ce processus. Les mesures en vue de désarmer, de démobiliser et de réinsérer dans la société toutes milices ayant été formés durant les périodes militaires devront être prises et mises en application par les autorités ;
- Inciter à l'amélioration des conditions de sécurité dans l'État, surtout pendant les périodes électorales, tout en veillant aux populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Cette politique sera un apport important pour éviter les violations massives des droits de l'homme. Cela participera à la réussite du processus constituant ainsi un aspect positif de la nouvelle démocratie ;

- Mettre en oeuvre des procédés de suivi des réformes entamées après les élections présidentielles. Il est question, d'une part, de l'assiduité dans l'accompagnement du processus démocratique par un encadrement suivi des nouvelles autorités qui seront installés. D'autre part, cet encadrement engendra également le suivi des réformes mises en oeuvre et la mise à disposition de moyens nécessaires à cet effet. Cet accompagnement devra surtout concerner la lutte contre la corruption en engageant ainsi les mouvements de la société civile et les ONG à y participer activement (sensibilisation et séminaire de formation) ;
- Appeler à l'apaisement des militants de toutes souches politiques confondues quelle que soit l'issue du second tour électoral, et si nécessaire appeler à la condamnation de tous actes ou toutes personnes susceptibles de troubler la continuité du processus entamé. En cela, la société civile guinéenne devra être pleinement active en vue d'apaiser les tensions et contribuer ainsi au bon déroulement de cette démocratisation. Cela participera d'autant plus à l'émergence de cette même société civile ;
- Solliciter un processus d'encadrement des réformes judiciaires afin de mettre l'accent sur le rétablissement d'une justice équitable. Cela répondra non seulement aux besoins d'injustices déjà vécues en Guinée, mais aussi et surtout aidera à la mise en oeuvre d'une nouvelle justice pour la future démocratie. Cette justice pourra ainsi être compétente à juger les exactions et crimes commis sur les populations ;
- Créer un environnement favorisant une mobilisation de tous les organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux, en vue de contribuer à l'amélioration du système éducatif et la promotion de l'aide à l'emploi des jeunes et des femmes. Ce mécanisme devra progressivement être mis en oeuvre par la sensibilisation sur la scolarisation des jeunes, la création d'infrastructures telles que des centres de formation dans les milieux ruraux du pays. Aussi, ces organismes devront sensibiliser et aider à l'initiative des PME/PMI, entreprises et fondées par les cibles concernés. En outre, ces projets mobiliseront l'appui des grandes institutions telles l'UE, le FMI et la Banque Mondiale, qui appuieront de manière conditionnelle les nouvelles autorités en place ;
- Soutenir la mise en application des lois édictées pour le rétablissement des libertés publiques, de la liberté d'expression et de la presse garantissant l'émergence et le fonctionnement des médias indépendants. Cela sera ainsi le gage du pluralisme politique avec la participation de l'ensemble de la société ;
- Encourager une grande implication des femmes dans ce processus. En effet, l'émergence du facteur genre, tant au plus haut niveau des sphères politiques qu'au plus bas de la société civile, sera une opportunité pour cet État guinéen, de montrer sa volonté de faire taire toute forme de discrimination vécue.